

à 2 p. 100, et les licences des vendeurs ambulants seront abolies.

Ces vendeurs ambulants débitent une grande quantité de timbres, au préjudice du petit vendeur, exposé à des frais considérables pour un bien faible gain. C'est là une affaire qui devrait occuper l'attention du Gouvernement. On ne devrait pas abandonner la crème de ce commerce à deux ou trois personnes, comme cela se pratique depuis plusieurs années. Les directeurs des succursales postales de Toronto jugent que, par suite des hauts prix du logement, du chauffage et de l'éclairage, une plus haute rémunération devrait leur être accordée. Ils m'ont déclaré que, si le Gouvernement ne faisait pas droit dans une certaine mesure à leurs demandes ils se verraient obligés d'abandonner ces succursales. Dans ce cas, il faudra que le Gouvernement emploie des commis en plus grand nombre pour cette besogne et il lui en coûtera davantage. Il y va donc de l'intérêt du Gouvernement lui-même de voir à satisfaire les demandes de ces gens-là.

La commission du service civil a été l'objet d'un débat considérable de la part de la députation. On l'a qualifiée de perverse. Déjà mes honorables amis les députés de Toronto-Ouest (M. Hocken) et de Frontenac (M. Edwards) ont parlé sur ce sujet, et d'autres, je suppose, le feront à leur tour avant que le présent débat soit clos. On dit qu'il n'y a pas de fumée sans feu, et il y a ici tant de fumée qu'il doit y avoir un peu de feu. J'avouerai bien, cependant que l'honorable député d'Halifax (M. A. K. Maclean) a défendu la commission avec beaucoup d'effet.

Des rumeurs existent, auxquelles le public juge qu'il doit y avoir un fondement, et le seul moyen de le satisfaire ce serait une enquête. Les honorables députés de Toronto-Ouest et de Frontenac ont fait certaines assertions, auxquelles une réplique a été donnée. Le public a pris connaissance des unes et de l'autre et il ne sait trop à quoi s'en tenir. Il juge que des deux parts on peut avoir raison. D'un côté, il croit que l'accusation a un certain fondement, alors que la défense peut n'être pas absolument dépourvue d'à-propos. Il y a, pense-t-il, quelque vérité dans les reproches que l'on fait à la commission. Cette opinion n'est pas celle d'un seul député, et l'on s'apercevra peut-être, avant la clôture de ce débat, que ce n'est pas non plus celle de quatre ou cinq autres membres de cette Chambre, d'après ce que j'ai entendu ici et là. C'est pourquoi je dis qu'il est opportun d'instituer une enquête, même si

l'honorable député de Toronto-Ouest ne la demande pas. Je suis d'avis que, dans les circonstances et pour rassurer le public, il est bon qu'une enquête ait lieu, de laquelle il ressortirait que la commission s'acquitte de ses devoirs; qu'elle peut avoir commis certaines erreurs, mais non pas de celles qu'on lui reproche.

J'ai dit l'année dernière dans cette Chambre de quelle manière il me semblait que la commission du service civil devrait exercer ses fonctions. Je me suis alors prononcé contre le favoritisme, qui, selon moi, est un régime suranné, dont il faut à tout prix nous défaire. C'est, au reste, une cause d'ennuis pour toute la députation. J'ai dit dans le temps que, si la commission du service civil devait exercer ses fonctions de manière à contenter le public en général et la députation en particulier, ce serait pour nous une bonne aubaine. J'ai ajouté cependant qu'il pouvait y avoir à cela un danger, et voici comment. Déjà la commission se compose de trois membres, auxquels s'ajoutent un secrétaire et de nombreux sous-ministres. J'ai pensé que la commission chercherait à éluder ses devoirs en se déchargeant de sa responsabilité sur le secrétaire, qui, à son tour, se déchargerait de la sienne sur les sous-ministres. Cet arrangement tournerait à l'avantage d'un petit nombre de privilégiés, au lieu que le favoritisme s'exerçait au profit du grand nombre.

Voilà à peu près ce que j'ai dit au cours de la dernière session et ce qui est arrivé aussi, à en croire les déclarations faites dans cette Chambre. J'ai dit que si la Commission du service civil devait agir de cette manière, je n'en serais pas satisfait, et je ne le suis pas non plus, malgré tout ce qu'on allégué jusqu'ici pour sa défense. Satisfait, je ne le serai jamais tant qu'on n'aura pas fait une enquête établissant clairement le mal fondé des accusations portées contre la Commission. Que l'honorable député (M. Hocken) le désire ou non, le Gouvernement devrait ordonner une enquête.

Le discours du Trône parle du droit de suffrage des femmes. Je conviens qu'on devrait leur accorder ce droit. On a rappelé, ici, qu'elles avaient contribué dans une large mesure à assurer la victoire des Alliés, et j'admets, avec d'autres honorables députés qui ont adressé la parole avant moi, que nous devrions reconnaître par ce moyen la part qu'elles ont prise à la guerre. D'ailleurs, elles sont sincèrement convaincues d'en avoir fait autant que les hommes, et je crois